Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212201404-20260903-1402650-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE DE LA MALHOURE
Séance du 03 septembre 2026 à 20 h 30.

L'an deux mil vingt-six, le 03 septembre, à 20 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Valérie MORFOUASSE.
Date de convocation : 27/08/2026

Membres présents : BAUDET Aurore, CAMPO FERNANDEZ Paula, CARDIN Joël, CHARLET Xavier, CORBEL Pascale, KERAMBRUN Tanguy, LEDAIN Catherine, LE TEXIER Jacques, MOLITOR Julien, MONZ Fabienne, MORFOUASSE Valérie, RAKOTOVAOMALALA Loïs, ROUXEL Céline, SOULABAILLE Alban,

Absents excusés : Marion BURLOT
Absents ayant donné pouvoir : /
Le nombre de conseillers en exercice est de : 15
Présents : 14
Votants : 14

Secrétaire de séance : Jacques LE TEXIER

1402650

Objet : 1.1 – Achat Equipement matériel de cuisine de la salle des fêtes

Monsieur Cardin présente les 3 devis reçus pour l'équipement matériel de la cuisine de la salle des fêtes.

Société SBCP	6677.00 € HT	8012.40 € TTC
Société IGC	6785.83 € HT	8143.00 € TTC
Société Comptoir de Bretagne	5721.51 € HT	6865.81 € TTC

L'offre de la société SBCP semble être celle correspondant le plus au besoin défini.
De plus, l'entreprise est déjà en charge de l'entretien du matériel de cantine et nous satisfait pleinement pour sa qualité de service.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'offre de la société SBCP-TEC HOTEL, rue Jean Monnet à YFFINIAC, pour un montant HT de 6677.00€, soit 8012.40€ TTC
- **AUTORISE** Madame le Maire à inscrire la dépense au budget

Fait et délibéré à LA MALHOURE,
Lesdits jours, mois et an
Pour copie conforme, le 03 septembre 2026
Le Maire,
Valérie MORFOUASSE

MAIRIE DE LA MALHOURE (Côtes d'Armor)

Mme le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35044 RENNES) ou par application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.